

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 MARS 2026

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 21 février 2026, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

**Présents** : Mrs TURCIN François (arrivé à 20 h 40), SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, (adjoints), DI-BLAS Bruno, VILLEDIEU Yannick, NOLET Luc, LAROCHE Pierrick, Mmes SEGAULT Sylvie, SEGUINOT Emilie, DA SILVA PINHO Lucia

**Absents** : M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à Mme SEGAULT Sylvie) ; M. RATTE Xavier (pouvoir donné à M. GAUTHIER Damien),

**Secrétaire de séance** : M. SAVARY Olivier

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2025-29/18.12-01 : virement de crédits

délibération n° 2025-30/18.12-02 : acquisition de parcelles rue des Maisons Rouges

délibération n° 2025-31/18.12-03 : abandon du projet de gîte rural dans la maison Brovadan et autorisation au Maire de faire réaliser des estimations par des agences immobilières

**Point n° 1 - Autorisation au Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget (délibération n° 2026-01/03.03-01)**

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), une alarme a été installée à l'école et réglée en 2025 pour la somme de 1 490,23 €. A la suite de l'essai réalisé avec la Gendarmerie, il a été décidé de rajouter des déclencheurs manuels dans chaque classe mais la facture a été différée (2 246,48 €). La commune a également acheté des poubelles de tri sélectif pour

l'accueil périscolaire et la restauration scolaire (284,62 €) et des couchettes empilables pour le dortoir de l'école (929,89 €).

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité que les factures suivantes soient mandatées en section d'investissement avant le vote du budget dans lequel seront inscrits les crédits nécessaires :

- compte 21536 : EURL Kévin FABI, facture n° FAC-2025-0207 pour 2 246,48 €
- compte 21578 : Manutan Collectivités, facture n° FAC26COL0006950 pour 284,62 €
- compte 21841 : Manutan Collectivités, facture n° FAC26COL0011495 pour 929,89 €

**Point n° 2 - Approbation des attributions de compensation de la CLECT (délibération n° 2026-02/03.03-02)**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Certaines communes bénéficient d'un ajustement de cette attribution de compensation, notamment en ce qui concerne les recettes relatives aux installations éoliennes. Le détail et la justification de ces attributions sont repris dans le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). La commune de MALIGNY a reçu la somme de 118 609,00 € en 2025 et devrait recevoir 114 872,00 € en 2026. Le SIVOS a gardé la gestion du personnel, y compris durant le temps de la restauration scolaire, avec refacturation du temps de travail à la 3 CVT ; la perte subie par la commune sera donc compensée par une hausse de la dotation allouée au SIVOS.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le rapport de la CLECT.

**Point n° 3 - Renouvellement du contrat de balayage (délibération n° 2026-03/03.03-03)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2025 le contrat prévoyait le passage de la balayeuse une fois par mois sur 11 mois (hormis le mois d'août) à raison de 1 094,50 € TTC par passage.

Le Maire évoque la proposition de la Sté MANSANTI pour un passage par mois sur 11 mois en 2026 (hormis le mois d'août) pour un coût unitaire de 1 177,00 € TTC. M. LAROCHE

Pierrick s'interroge sur les raisons de cette augmentation qui dépasse le taux d'inflation et aimerait avoir des explications. L'entreprise sera sollicitée pour obtenir des éclaircissements.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de conclure un nouveau contrat avec la Sté MANSANTI pour le passage de la balayeuse chaque mois de 2026 (hormis le mois d'août) moyennant un prix unitaire de la prestation de 1 177,00 € TTC. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et à en signer toutes les pièces.

### Questions et informations diverses

1 - à la suite du dernier Conseil Municipal, le Maire a pris contact avec plusieurs agences immobilières pour obtenir une estimation du prix de vente pour la maison Brovadan. Il n'en a reçu qu'une pour le moment qui place le prix de vente aux alentours de 90 000 €. Pour mémoire, le notaire avait estimé le prix de vente entre 75 et 80 000 €.

2 - la vente de la maison du 2 rue du Dr Hess a été signée le 14 février dernier.

3 - le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier d'une habitante du village qui a rencontré un différend avec des chiens lorsqu'elle promenait le sien dans la zone artisanale et qui souhaite en informer la Mairie. Le Maire donne également lecture du courrier que cette personne a adressé aux propriétaires des chiens concernés. M. SODOYER Philippe suggère d'étudier l'implantation d'autres distributeurs de sacs à déjection.

### 20 h 40 : arrivée de M. TURCIN François

4 - le Maire organise la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026 et a sollicité les candidats de la liste « Unis pour Maligny ». Les tours de garde seront organisés comme suit :

- 8 h - 10 h 30 : Mme SEGALT Sylvie, Mme SEGUINOT Emilie, Mme MARSAULT Sandra, M. SAVARY-TERRIER Aymeric
- 10 h 30 - 13 h : M. TURCIN François, M. SODOYER Philippe, Mme CHARLIER Adeline, Mme UEHLINGER Marie, M. VINOT Franck, M. MOINE Damien
- 13 h - 15 h 30 : M. GAUTHIER Damien, M. SAVARY Olivier, Mme POULLET Céline, M. VITO Pascal
- 15 h 30 - 18 h : M. DI-BLAS Bruno, M. NOLET Luc, Mme LETORT Mélanie, Mme ROBLOT Carine

5 - M. SODOYER Philippe souhaite, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, la bienvenue à Helga, née le 14 février, à Achille, né le 17 février et à Kotomi, née le 25 février : un cadeau sera offert aux **nouveau-nés**.

6 - M. VILLEDIEU Yannick signale l'absence d'un **potelet** dans la Grande Rue, en face de la rue du Moulin.

7 - M. NOLET Luc signale que, dans la rue du Stade, le **panneau** appelant à la prudence en raison de la présence d'enfants est illisible et qu'il faudrait procéder à son remplacement.

8 - M. DI-BLAS Bruno s'inquiète de la présence de **trous sur le chemin des Hâtes**. M. TURCIN François précise qu'il existe d'autres trous (rue Notre Dame, rue du Moulin, rue de Méré, rue du Dr Hess ...) et que les travaux à effectuer ne peuvent pas l'être par les agents communaux. Un devis a été reçu pour une somme d'environ 6 000 € et les travaux seront réalisés dès que possible.

9 - M. SAVARY Olivier fait part de son insatisfaction quant au résultat de la **reprise du béton désactivé autour de l'église**.

10 - M. TURCIN François précise que les travaux de **reprise du plateau surélevé** du carrefour de la rue des écoles et de la rue des Coteaux Fleuris seront entrepris lors de la prochaine période de vacances scolaires. La reprise de la dégradation de la chaussée chemin des Hâtes sera également effectuée et facturée à la personne responsable. Le faïençage du revêtement sera quant à lui repris gracieusement par l'entreprise.

11 - M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal de la réception de 3 devis pour la réfection de 1 500 m de la route des Jeiges et pour la rue du Petit Cotat. Les prix se situent pour les mieux placés aux alentours de 60 000 €. Les devis seront étudiés par la prochaine commission voirie. M. DI-BLAS Bruno souhaiterait que l'arasement des banquettes soit envisagé.

12 - M. VILLEDIEU Yannick souhaite avoir des retours sur l'efficacité des **travaux qui ont été exécutés vers la route des Roncières**. M. TURCIN François explique que depuis ces travaux, l'eau est correctement captée lors des pluies. M. DI-BLAS Bruno informe qu'une buse existe à proximité. M. TURCIN François avait donné en son temps cette information à l'entreprise qui n'a pas réussi à la localiser.

13 - M. NOLET Luc s'inquiète de la localisation des habitations rue des Maisons Rouges qui, lors des dernières pluies abondantes, étaient à la limite d'être inondées.

14 - M. SAVARY Olivier demande où en sont les demandes pour les travaux nécessaires pour rendre l'aire à marc accessible. M. TURCIN François a reçu un devis d'environ 5 500 € et est en attente de la liste de utilisateurs pour solliciter leur

participation aux frais. La cuve sera remise aux normes par le Syndicat mais l'accès et le chemin restent à la charge de la commune.

15 - Mme **SEGAULT Sylvie** demande quand commenceront les travaux de trottoirs de la Grande Rue. M. **TURCIN François** reste en attente de l'entreprise. Elle évoque à nouveau le chemin de la bascule et le creusement aux abords des rails.

16 - Mme **SEGUINOT Emilie** évoque l'amas récurrent de gravillons rue de **Méré** lors des pluies, ce qui est dangereux pour la circulation. M. **TURCIN François** est conscient de cette problématique qui reste insoluble en raison de l'impossibilité de diriger l'eau à quelque endroit que ce soit en bas de la rue de **Méré**, en plein village.

17 - M. **NOLET Luc** évoque la nécessité de procéder au changement des **portes du Lavoir**. En effet, celui-ci est utilisé et les portes doivent nécessairement s'ouvrir sur l'extérieur.

18 - M. **TURCIN François** estime que l'aménagement d'un sas à l'intérieur de l'église, pour les personnes à mobilité réduite, est à envisager. M. **SODOYER Philippe** souhaite qu'un panneau qui indique l'entrée dédiée soit apposé.

19 - M. **NOLET Luc** souhaite savoir si des travaux seront envisagés pour la réparation du vitrail endommagé à l'église. Le Maire indique avoir reçu il y a longtemps un seul devis dont le montant avait été jugé trop important. M. **LAROCHE Pierrick** transmettra à la Mairie les coordonnées d'un maître verrier qu'il connaît.

20 - M. **VILLEDIEU Yannik** s'inquiète de ce que les **piliers** présents aux abords de la place Lafarge, du côté de la rue des écoles, s'effritent. Le Maire répond que cela est dû au gel et au dégel qui endommagent la pierre.

21 - M. **NOLET Luc** regrette le manque d'informations quant à la **qualité de l'eau** et à l'évolution des travaux. Le Maire précise que les travaux sur la station sont réalisés mais que les effets sur la baisse des nitrates se font attendre. Les résultats des analyses d'eau sont publiés dès réception sur Panneau Pocket et affichés dans la vitrine devant l'entrée de la Mairie.

22 - Mme **SEGUINOT Emilie** précise que le 20 mars 2026, à 19 h a lieu le **lancement de la Saint-Vincent** au Caveau de **MALIGNY**. Elle demande si exceptionnellement il serait possible de venir commencer à installer à 18 h 00 bien que l'accueil périscolaire soit présent jusqu'à 18 h 30. Le Maire est d'accord sous réserve que le moins de déplacements possibles soient effectués entre 18 h et 18 h 30.

23 - M. **TURCIN François** demande aux membres du Conseil Municipal d'interpeller les membres du Comité Saint-Vincent sur la nécessité d'entreposer au hangar Lamblin les

éléments de décoration de façon plus homogène sans bloquer l'accès aux matériels dont la commune pourrait avoir besoin (tables, bancs, barrières).

24 - M. SODOYER Philippe informe les membres du Conseil Municipal du fait que le verger des enfants a été taillé. Un paysagiste est intervenu et en a profité pour s'occuper également de l'Olivier présent vers l'église.

25 - M. LAROCHE Pierrick s'inquiète de la prolifération des pigeons aux abords de l'église et des nuisances induites par les fientes. Etant donnée la configuration des lieux, M. TURCIN François précise qu'une opération de nettoyage doit être menée mais qu'elle ne pourra pas l'être par les employés communaux. Des installations seront également à envisager pour éviter que les pigeons viennent nicher dans le clocher. M. SODOYER Philippe évoque l'existence de grains stérilisants mais l'inconvénient est qu'ils pourront être ingérés par d'autres oiseaux non nuisibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

M. SAVARY Olivier,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OS', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DG', with a long horizontal stroke extending to the right.